|  |
| --- |
|  |
| Toute demande de service à la direction DI-TSA-SP doit être adressée au guichet d’accès via :→ **Formulaire de demande de service dûment complété** *(incluant le numéro de carte d’assurance-maladie avec la date d’expiration)* que vous trouverez sur le site internet à l’adresse suivante : <https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/liste-de-soins-et-services/liste-par-clientele/famille/retards-et-deficiences>.→ **Document (s) attestant du ou des diagnostics suivants :*** Retard de développement (RD); Déficience intellectuelle (DI); Trouble du spectre de l’autisme (TSA); Déficience auditive (DA); Déficience du langage (DL); Déficience motrice (DM); Déficience visuelle (DV).

Toute demande incomplète sera fermée dans les 14 jours suivants la date de la demande. Une nouvelle demande pourra être adressée dès que la documentation est disponible au guichet permettant d’en faire l’analyse. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Type de déficience** | **Documents requis pour l’ouverture d’une demande de service** | **Professionnel(s) habileté(s) à poser le diagnostic** |
| Retard de développement (0-7ans) | Tout document pertinent à la demande. (*ex : attestation médicale, notes médicales, grille de développement telle que GED/ASQ, rapports de professionnels, rapports médicaux pertinents, etc*). | Toute personne, intervenant ou professionnel ayant observé des atypies ou écarts au niveau du développement de l’enfant suscitant des inquiétudes. |
| Retard global de développement (RGD) | * Rapport diagnostic posé à la suite d’une évaluation développementale qui conclue à la présence d’un retard significatif (2 écarts-types sous la moyenne) dans au moins deux sphères de développement.

 Notes médicales appuyant le diagnostic.  | * Un médecin;
* Un psychologue, neuropsychologue;
* Une équipe multidisciplinaire;
* Une infirmière praticienne spécialisée en santé mentale(IPS-SM);
* Une infirmière praticienne spécialisée en première ligne (IPS-PL).
 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Type de déficience** | **Documents requis** | **Professionnel(s) habileté(s) à poser le diagnostic** |
| Déficience intellectuelle (DI) | * Rapport d’évaluation psychologique ou neuropsychologique qui repose sur des limitations significatives du fonctionnement intellectuel et du comportement adaptatif qui se sont manifestées pendant la période développementale.

Une exception est faite pour les enfants ayant une trisomie 21. Une attestation médicale et/ou le rapport en génétique sont suffisants. Notes médicales appuyant le diagnostic en l’absence rapport psychologique. | * Un psychologue, neuropsychologue;
* Un conseiller en orientation;
* Une infirmière praticienne spécialisée en santé mentale (IPS-SM).
 |
| Trouble du spectre de l’autisme (TSA)Hypothèse TSA | * Attestation médicale/notes médicales ayant permis de poser ce diagnostic et/ou rapport d’évaluation psychologique, neuropsychologique ou rapport multidisciplinaire

 Pour les *hypothèses TSA chez les 7 ans et plus*, la personne doit être en attente d’évaluation pour une confirmation du TSA. | * Médecin, psychiatre, pédopsychiatre;
* Psychologue, neuropsychologue;
* Une équipe multidisciplinaire associée à un médecin;
* Une infirmière praticienne spécialisée en santé mentale(IPS-SM);
* Une infirmière praticienne spécialisée en première ligne (IPS-PL) pour l’hypothèse.
 |
| Trouble de la communication sociale | * Rapport psychologique/neuropsychologique, rapport multidisciplinaire,

rapport en orthophonie (un diagnostic de TSA doit avoir été exclu)  | * Psychologue; équipe multidisciplinaire;
* Médecin/psychiatre
* Orthophoniste
* Une infirmière praticienne spécialisée en santé mentale(IPS-SM)
 |
| **Type de déficience** | **Documents requis** | **Professionnel(s) habileté(s) à poser le diagnostic** |
| Déficience du langage | * Rapport d’évaluation en orthophonie ou rapport d’évaluation en psychologie/neuropsychologie concluant à un trouble de langage.
 | * Orthophoniste;
* Psychologue/neuropsychologue
* Une infirmière praticienne spécialisée en santé mentale(IPS-SM)
 |
| Déficience motrice **jeunesse** | * Attestation et/ou notes médicales confirmant un diagnostic de déficience motrice précisant les problèmes associés et incapacités.

Tout autre rapport des professionnels, pertinents. *(exemple : rapport en ergothérapie pour un diagnostic de trouble développemental de la coordination ou un rapport neuropsychologique pour un diagnostic de syndrome frontal).* | * Médecin
 |
| Déficience motriceadulte | * Attestation et/ou notes médicales confirmant un diagnostic de déficience motrice précisant les problèmes associés et incapacités.

Tout autre rapport des professionnels, pertinent. *(exemple : un rapport neuropsychologique pour un diagnostic de syndrome frontal).* | * Médecin
 |
| Déficience auditive | Rapport d’évaluation en audiologie.Pour les enfants, un rapport en audiologie de moins d’un an est requis et/ou attestation ORL de déficit auditif permanent. Rapport d’évaluation de l’audition centrale par un audiologiste. | * Audiologiste
 |
| Déficience visuelle | Rapport oculo-visuel de moins d’un an incluant les résultats d’acuité visuelle, les champs et la pathologie.(Annexe DV du formulaire de demande de service complété par un optométriste ou ophtalmologiste au <https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/liste-de-soins-et-services/liste-par-clientele/famille/retards-et-deficiences> | * Optométriste ou ophtalmologiste
 |